

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (20) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINED, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

M.PICHON donne pouvoir à M.DAGUISE
M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (3) :

Mme BOURAT
M.BARBOT
Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Mme Christine PIAULET

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Modification et mise à jour des effectifs

1) Dans le cadre de l'inscription de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault à l'appel à projet lancé par l'ADEME, le financement d'un poste « chargé de mission en économie circulaire » au service gestion des déchets, a été octroyé pour le recrutement d'un agent, engagé par contrat à durée déterminée du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, sur le grade d'ingénieur territorial, à temps complet. Il a donc été créé un poste sur ledit grade par délibération n°1 du 11 décembre 2017. Aussi suite à la démission de la chargée de mission au 01/09/18 et pour élargir les possibilités de recrutement, il est demandé d'ouvrir également le poste au grade d'attaché et de mettre à jour les effectifs en fonction du profil retenu.

2) Dans le cadre de l'organisation du service sports à la faveur du départ à la retraite du coordinateur des équipements sportifs et responsable des espaces bains saisonniers au 01/08/18 et de la mise en disponibilité du chargé des projets des équipements sportifs au 04/09/18, il est demandé de créer un poste de coordinateur des équipements sportifs, sur les grades du cadre d'emplois des techniciens, à temps complet et un poste d'adjoint au responsable du service sports et responsable des agents salles et stades, sur le grade d'attaché, à temps complet. Les postes créés précédemment sur les grades de conseiller des activités physiques et sportives et de rédacteur seront supprimés après avis du comité technique.

3) Pour faire suite à la tenue de la Commission Administrative Paritaire, la collectivité souhaite promouvoir des agents à un grade d'avancement. Il est proposé de créer les postes correspondants. Les postes précédemment occupés par les agents promus seront supprimés après avis du Comité Technique.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Délibération du bureau prise par délégation

du 15 octobre 2018

n°4

page 2/2

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au bureau,

VU la délibération n°4 du bureau du 17 septembre 2018 portant modification et mise à jour des effectifs,

CONSIDERANT qu' il est nécessaire de mettre à jour les effectifs,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide de créer les postes suivants :

- 1) 1 poste sur le grade d'attaché, à temps complet,
- 2) 1 poste sur le grade de technicien, ou technicien principal de 2ème classe ou technicien principal de 1ère classe, à temps complet,
1 poste sur le grade d'attaché, à temps complet.
- 3) 1 poste sur le grade d'ingénieur principal, à temps complet,
1 poste sur le grade de bibliothécaire principal, à temps complet,
1 poste sur le grade de professeur d'enseignement artistique hors classe, à temps complet
1 poste sur le grade de rédacteur principal de 1ère classe, à temps complet
1 poste sur le grade d'animateur principal de 1ère classe, à temps complet,
2 postes sur le grade d'éducateur principal de 1ère classe, à temps complet,
1 poste sur le grade d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1ère classe, à temps complet,
8 postes sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet,
3 postes sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet,
3 postes sur le grade d'agent de maîtrise principal, à temps complet,
3 postes sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet,
6 postes sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet,
1 poste sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe, à temps complet,
3 postes sur le grade d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, à temps complet,
1 poste sur le grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, à temps complet,
1 poste sur le grade d'assistant socio-éducatif principal.

Le coût de la création de ces postes est inscrit au budget 2018.

Le bureau, après en avoir délibéré, autorise le Président ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 17/10/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER